

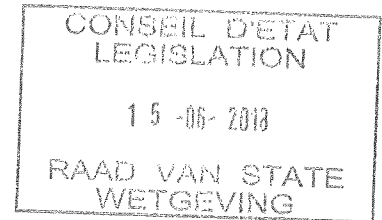
Avant-projet de décret confirmant l'arrêté du gouvernement de la Communauté française déterminant les compétences et savoirs requis à l'issue du deuxième degré de la section de transition et les compétences terminales et savoirs requis à l'issue de la section de transition en « Arts du cirque » et « Arts circassiens »

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur la proposition de la Ministre de l'Education,

Après délibération,

Arrête :



La Ministre de l'Education est chargée de présenter au Parlement de la Communauté française le projet de décret dont la teneur suit :

Chapitre 1er. — Confirmation de compétences terminales

Article 1^{er}. — L'arrêté du gouvernement de la Communauté française du déterminant les compétences et savoirs requis à l'issue du deuxième degré de la section de transition et les compétences terminales et savoirs requis à l'issue de la section de transition en « Arts du cirque » et « Arts circassiens » est confirmé, conformément aux articles 25, § 1er, 2° et 26, §1er, 2° du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

Chapitre 2. — Procédure de dérogation limitée

Art. 2. — Tout pouvoir organisateur ou toute fédération de pouvoirs organisateurs organisant un enseignement subventionné par la Communauté française peut introduire une demande de dérogation aux compétences terminales et savoirs requis visés à l'article 1 du présent décret aux conditions et selon la procédure définies aux articles suivants.

Art. 3. — Aucune dérogation ne peut avoir pour effet de porter atteinte à la cohérence du système éducatif, tel qu'il résulte de la mise en œuvre des principes constitutionnels en matière d'enseignement. Elle ne peut notamment avoir pour effet de porter atteinte à la qualité de l'enseignement, au contenu de base ou à l'équivalence des diplômes et certificats ou encore de restreindre la liberté des parents de changer leur enfant d'école l'année scolaire suivante.

Aucune dérogation ne peut être accordée à un pouvoir organisateur ou à toute fédération de pouvoirs organisateurs dont le projet n'aurait pas pour effet de garantir les droits et libertés consacrés dans la Constitution, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que la Convention relative aux droits de l'enfant.

Art. 4. — § 1er. Dans la demande de dérogation, le pouvoir organisateur ou la fédération de pouvoirs organisateurs :

1° indique les modes d'apprentissage décrits dans les socles de compétences, les compétences minimales ou terminales visés par le présent décret dont il estime la définition trop contraignante pour lui laisser une latitude suffisante pour mettre en œuvre son propre projet pédagogique, en motivant en quoi chaque mode d'apprentissage restreint cette mise en œuvre ;

2° décrit les modes d'apprentissage alternatifs qu'il entend mettre en œuvre ;

3° justifie comment le remplacement qu'il opère respecte les conditions énoncées à l'article 3.

§ 2. La demande de dérogation précise les références exactes des suppressions et des insertions demandées. Une copie du projet pédagogique est jointe à la demande.

Sous peine d'être irrecevable, la demande de dérogation et ses annexes sont introduites, par lettre recommandée, auprès du Gouvernement, au plus tard six mois avant le début de l'année scolaire à partir de laquelle elle doit entrer en application.

Art. 5. — § 1er. Il est créé une commission chargée de donner un avis au Gouvernement sur les demandes de dérogation pour le référentiel visé à l'article 1.

Cette commission comprend :

1° l'Administrateur général de l'Enseignement ou son délégué, qui préside la commission ;

2° un membre de la Commission de pilotage désigné par l'Administrateur général de l'enseignement ;

3° un membre du service général de l'inspection désigné par le Gouvernement, sur proposition de l'Inspecteur général coordonnateur et un membre du service général de l'inspection pour chaque discipline visée par la demande de dérogation, désigné par l'inspecteur général coordonnateur ;

4° le président et le vice-président du Conseil général de l'enseignement secondaire ou leurs délégués, sauf si l'un de ceux-ci est déjà membre de la commission à un autre titre auquel cas ledit Conseil général désigne un autre de ses membres ;

5° deux à quatre experts universitaires ou de hautes écoles en pédagogie désignés par le Gouvernement ;

6° deux représentants du Gouvernement siégeant avec voix consultative.

Le mandat des membres de la commission est gratuit.

La commission est convoquée par le président. La convocation contient l'ordre du jour.

La commission ne délibère valablement que si la moitié des membres sont présents. L'avis est émis à la majorité des membres présents. En cas de parité des voix, la voix du président est prépondérante.

Pour ce qui concerne les autres modalités de fonctionnement, la commission fixe son règlement d'ordre intérieur qui est soumis pour approbation au Gouvernement.

§ 2. Dès réception de la demande de dérogation, le Gouvernement la transmet, avec ses annexes, à la commission.

Dans un délai de deux mois, ne courant pas en juillet ni août, la commission transmet au Gouvernement un avis motivé sur :

1° le caractère nécessaire du remplacement de modes d'apprentissage eu égard à la mise en œuvre du projet pédagogique du pouvoir organisateur ou de la fédération de pouvoirs organisateurs ;

2° le respect de l'article 3.

Le Gouvernement transmet l'avis de la commission au pouvoir organisateur ou à la fédération de pouvoirs organisateurs concerné par lettre recommandée. Le pouvoir organisateur ou la fédération de pouvoirs organisateurs dispose d'un délai d'un mois à dater de la réception de l'avis de la commission pour faire valoir ses observations. Lorsque le pouvoir organisateur ou la fédération de pouvoirs organisateurs n'a pas notifié ses observations dans les délais requis, la procédure est poursuivie sans qu'il soit tenu compte des observations tardives.

Art. 6. — Au terme de la procédure visée à l'article 4, le Gouvernement prend une décision motivée sur la demande de dérogation. Si celle-ci est accordée, en tout ou en partie, le Gouvernement soumet à la confirmation du Parlement la dérogation accordée.

Si la dérogation est confirmée, elle est communiquée à la commission des programmes visée aux articles 17, 27 et 36 du décret du 24 juillet 1997 précité à laquelle le pouvoir organisateur ou la fédération de pouvoirs organisateurs communique le programme qu'il veut appliquer en fonction des dérogations obtenues.

Chapitre 3. — Dispositions finales

Art. 7. — L'article 1^{er} entre en vigueur le 1^{er} septembre 2019, en troisième année secondaire, année d'étude après année d'étude.

Les articles 2 à 6 entrent en vigueur le jour de la publication au Moniteur belge.

Par le Gouvernement de la Communauté française
Le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française,

Rudy DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance

Alda GREOLI

**Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la
Recherche scientifique,**

Jean-Claude MARCOURT

**Le Ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la
Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire
française de la Région de Bruxelles-Capitale**

Rachid MADRANE

La Ministre de l'Éducation

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' and 'S' intertwined, followed by a horizontal line.

Marie-Martine SCHYNS

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

André FLAHAUT

**La Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des
femmes et de l'Égalité des chances,**

Isabelle SIMONIS

Compétences et savoirs requis à l'issue du deuxième degré de la section de transition et compétences terminales et savoirs requis à l'issue de la section de transition en « Arts du cirque » et « Arts circassiens »

Introduction

Historique

Reconnu en 1999 par le Décret sur les Arts de la Scène, le cirque contemporain trouve en Communauté française un terrain favorable à l'expansion d'un secteur dynamique, d'une créativité exceptionnelle et d'un rayonnement international.

En outre, en 2003, l'École Supérieure des Arts du Cirque (ESAC) obtient sa reconnaissance par la Communauté française. L'objectif du programme pédagogique et artistique de cette école se présente comme suit : *« Former un artiste auteur et créateur qui pourra inscrire sa recherche et sa création dans la démarche évolutive du cirque contemporain et contribuer au développement de cet art, soit en créant lui-même de nouvelles formes, soit en s'intégrant dans une dynamique de création collective.¹ »*

La communauté circassienne à Bruxelles représente, au cœur de l'Europe, une opportunité professionnelle pour des jeunes dont beaucoup viennent enrichir un secteur culturel et associatif très actif où se développent une multitude de projets, des structures d'accompagnement, des lieux de création/résidence, des spectacles, des compagnies, des festivals internationaux...

La Fédération Wallonie-Bruxelles est ainsi un carrefour international de la création circassienne et de l'enseignement des Arts du cirque.

En septembre 2016, le Gouvernement de la Communauté française a pris la décision d'ajouter à la liste des répertoires des options de l'enseignement secondaire, fixée par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 juin 1993, les deux options de base groupées suivantes :

- « Arts du cirque », 2^e et 3^e degrés de l'enseignement technique de transition, secteur 6 : Arts appliqués ;
- « Arts circassiens », 2^e et 3^e degrés de l'enseignement artistique de transition, secteur 10 : Beaux-Arts.

Ce référentiel unique présente donc les compétences terminales et savoirs requis en « Arts du cirque » (secteur 6 « Arts appliqués ») et « Arts circassiens » (secteur 10 « Beaux-Arts »). Il a été élaboré par un groupe de travail composé d'experts en Arts du Cirque et d'acteurs de l'Enseignement.

Objectifs de la formation

La formation en « Arts du cirque » et « Arts circassiens » s'inscrit totalement dans les objectifs généraux de l'enseignement, tels que définis par le Décret « Missions » du 24 juillet 1997 en son article 6 :

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;

¹ <http://esac.be/programme/programme-pedagogique-et-artistique/>

- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

L'art du cirque prône des valeurs philosophiques et humaines. La finalité en soi n'est pas uniquement de préparer les élèves aux écoles supérieures des arts du cirque, mais de leur permettre de mieux se connaître et d'être capables de poser des choix à l'issue de leur parcours scolaire en connaissance de cause. Dans différentes UAA, l'accent est mis sur la construction de la personnalité artistique propre à chacun, mais toutes contribuent à développer particulièrement son autonomisation.

Cette formation permet aux élèves *d'apprendre à se mettre en projet, à définir des stratégies, à résoudre des problèmes, à être autonomes, solidaires, à coopérer, diriger et exercer un leadership, à accepter la différence, à s'affirmer², à acquérir la capacité de prendre du recul sur sa propre action, à adopter une attitude réflexive...*

Cadre de référence à l'écriture du référentiel

L'écriture de ce référentiel a été balisée par un cahier des charges qui porte d'une part sur l'organisation cohérente des prescrits et d'autre part sur la modélisation des compétences telles qu'attendues.

Les lignes qui suivent en synthétisent les éléments essentiels.

Des unités d'acquis d'apprentissage

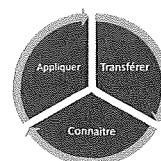
Pour garantir la cohérence et la progression des apprentissages et en faciliter la planification par les équipes d'enseignants, le référentiel est présenté selon un découpage en unités d'acquis d'apprentissage (UAA). L'approche par unités d'acquis d'apprentissage permet d'organiser des ensembles cohérents, finalisés et évaluable, en fonction de la spécificité de chaque thème et de ses objets propres. Chaque UAA vise la mise en place d'une compétence.

- L'expression « **unité d'acquis d'apprentissage** » désigne « *un ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage susceptible d'être évalué* ».
- L'expression « **acquis d'apprentissage** » désigne « *ce qu'un élève sait, comprend, est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage* ».
- Le terme « **compétence** » désigne « *l'aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches* ».

Des processus, des stratégies transversales, des ressources

Le contenu des UAA permet l'exercice de compétences en construction tout au long du cursus de formation de l'élève. Pour s'inscrire dans une logique d'acquisition progressive et spiralaire de compétences, chaque unité précise les processus mis en œuvre lors d'activités permettant de construire, d'entraîner ou d'évaluer les compétences concernées.

- L'identification de processus permet de distinguer des opérations de nature, voire de complexité différente, classées selon trois dimensions :
 - Connaître = Construire et expliciter des ressources,
 - Appliquer = Mobiliser des acquis dans le traitement de situations entraînées,



² Les Arts du cirque dans l'éducation artistique, Actes du Colloque organisé par le Pôle national Ressources Arts du Cirque de l'Académie de Créteil, 28 mars 2007

- Transférer = Mobiliser des acquis dans le traitement de situations nouvelles.

Ces trois dimensions ne sont pas nécessairement développées de la même façon dans toutes les UAA. Elles sont présentes en fonction des étapes progressives du cursus suivi par l'élève. En outre, leur ordre de succession n'est pas prédéterminé : elles peuvent se combiner et interagir de différentes façons, comme le suggère le schéma ci-dessous. Ainsi, la présentation de ces trois dimensions sous la forme d'interactions vise à souligner le fait que les connaissances ne constituent pas un donné, mais se (re) construisent et se (re) configurent au fil des activités d'application et de transfert.

- Les UAA peuvent également faire appel à des attitudes et des démarches ou procédures générales qui, par leur réinvestissement répété dans des contextes variés, prennent un caractère transversal : par convention, elles sont ici dénommées « stratégies transversales ». En les explicitant, on évite de les mobiliser comme si elles allaient de soi pour l'élève et ne nécessitaient pas d'apprentissages spécifiques.
- Dans le cadre spécifique de ces options, il a semblé plus pertinent au groupe chargé de la rédaction de ce référentiel d'inclure les ressources dans la déclinaison des processus afin de correspondre à la réalité du déroulement des activités circassiennes où les savoirs et savoir-faire n'émergent qu'à travers l'action.
Dans les UAA, les contenus de la colonne « ressources » ne sont dès lors pas détaillés et le lecteur est renvoyé aux processus et stratégies transversales.

Des connaissances

Dans chaque unité, la dimension « connaître » correspond à la nécessité d'outiller les élèves de connaissances, susceptibles de pouvoir être mobilisées indifféremment d'une situation donnée à l'autre (lors de tâches d'application et/ou de transfert).

Il importe de développer chez l'apprenant la conscience de ce que l'on peut faire de ses connaissances et compétences : « je sais quand, pourquoi, comment utiliser tel savoir (concept, modèle, théorie...) ou tel savoir-faire (procédure, démarche, stratégie...) ». Développer une telle capacité « méta » vise déjà un niveau de compétence relativement complexe.

Des applications et des transferts

Il est opportun, dans le cadre de l'apprentissage comme de l'évaluation des compétences, de distinguer des tâches ou productions qui sont de l'ordre de l'application et des tâches ou productions qui sont de l'ordre du transfert.

Dans l'application, la variation des paramètres entre tâches entraînées et tâches « nouvelles » est faible : on exige moins d'autonomie de la part de l'élève. Les tâches sont en quelque sorte « standardisées » et « routinisées ».

Dans le transfert, la variation des paramètres entre tâches entraînées et tâches « nouvelles », voire « inédites », est plus forte : on attend un plus grand degré d'autonomie de la part de l'élève. L'élève doit avoir pris conscience que ce qu'il apprend est transférable à certaines conditions.

De l'application au transfert :

Plus une tâche combine les différents paramètres ci-dessous, plus elle tend vers le transfert des connaissances et compétences

- **Autonomie** de l'apprenant : utilisation à bon escient des acquis d'apprentissage sans être guidé dans ses choix
- **Recontextualisation** des acquis d'apprentissage dans des situations relativement différentes des situations-types d'apprentissage
- **Capacité d'ajuster** un concept, un modèle, une procédure, une stratégie... en fonction d'un contexte spécifique
- **Capacité d'assembler/intégrer** des ressources diverses

Concrètement, le référentiel se présente sous la forme de 14 fiches formatées comme suit :

ART DU CIRQUE – x DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT DE TRANSITION — x ^e ANNÉE - THÈME x : x		
UNITÉ D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE x : x		
COMPÉTENCE À DÉVELOPPER		
• X		
Processus		Ressources
Appliquer • X • X • X • ...	Transférer • X • X • ...	UAA prérequis(s) : x
Connaitre • X • X • X • ...		Savoirs • X Savoir-faire • X Attitudes • X
Stratégies transversales		
• X • X • ...		

Contenus spécifiques

La formation en « Arts du cirque » et « Arts circassiens » est abordée dans ce référentiel au travers de quatre thèmes : trois sont distribués sur les deuxième et troisième degrés, un quatrième thème complétant le cursus au troisième degré :

THÈME 1 : TECHNIQUE ET CRÉATIVITÉ DE CIRQUE

THÈME 2 : PRÉPARATION PHYSIQUE ET ACRÉBATION

THÈME 3 : INTERPRÉTATION CORPORELLE ET RYTHMIQUE

THÈME 4 : COMPRÉHENSION DU FONCTIONNEMENT DU CORPS (3^e DEGRÉ)

Le tableau synoptique ci-après indique la manière dont sont réparties les UAA par degré et par année d'études ainsi que leur titre qui d'emblée montre l'esprit qui a animé leur rédaction : de la connaissance de soi (voire de son « moi artistique ») à la rencontre du collectif, puis du partenariat (dans une volonté de s'intégrer et de coopérer) pour un retour vers sa propre singularité, le tout dans une optique créative et une démarche d'autonomisation.

Thèmes	2 ^e degré		3 ^e degré	
	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année
1. Technique et créativité de cirque	UAA1 Qui suis-je ?	UAA4 Collectif dirigé	UAA7 Création en partenariat	UAA11 Solo
2. Préparation physique et acrobatique	UAA2 Je me découvre	UAA5 J'évolue	UAA8 Je me consolide	UAA12 Je me spécialise
3. Interprétation corporelle et rythmique	UAA3 Quelles expressions pour mon corps ?	UAA6 Corps expressifs, expressions collectives	UAA9 Duo ou trio : (en) jeux expressifs	UAA13 Moi et mon jeu
4. Compréhension du fonctionnement du corps			UAA10 : Anatomie et physiologie humaine	UAA14 : Analyse du mouvement

Ces thèmes ont été choisis afin de permettre à l'élève de s'approprier les acquis nécessaires à la poursuite d'une formation dans l'enseignement supérieur, mais aussi de parvenir à mieux se connaître (son corps, ses capacités physiques, acrobatiques, sa motricité, ses rythmes...) et de développer des valeurs comme l'autodiscipline, la collaboration, l'estime de soi, l'ouverture d'esprit... Ces valeurs, traduites en attitudes, tout comme le respect de soi, des autres et de la sécurité, figurent dans les « **stratégies transversales** ».

Dans le même esprit, pour chaque UAA, une « **compétence à développer** » ainsi que les dimensions « **connaître** », « **appliquer** » et « **transférer** », développées en processus, sont déterminées et doivent permettre d'identifier avec précision le contenu de la formation et le niveau d'acquisition requis.

Le groupe de travail a choisi d'utiliser un **vocabulaire spécifique**, relatif aux figures, techniques, gestes et mouvements..., mentionné dans différents manuels produits par la Fédération Européenne des Écoles de Cirque Professionnelles (FEDEC)³. La terminologie employée s'inspire de documents qui ont fait consensus dans le milieu européen du cirque. Néanmoins, certains termes, suivis d'un astérisque, sont définis dans le glossaire.

Développement des thèmes

En « **Technique et créativité** », les « **compétences à développer** » se présentent chronologiquement comme suit :

- Occuper l'espace scénique avec un agrès tout en démontrant une qualité de présence ;

³ Fondée en 1998, la FEDEC a pour vocation principale de participer au développement et à l'évolution de l'éducation et de la création dans le domaine des arts du cirque. La FEDEC bénéficie notamment du soutien de la Commission Européenne (DG - Éducation et Culture - Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie).

- Présenter une création circassienne collective en adaptant ses maitrises techniques ;
- Présenter une séquence* circassienne en développant un langage scénique original en concertation avec un ou deux partenaire(s) ;
- Présenter un solo (format Numéro*), écrit et composé de manière autonome.

L'élève découvre les différentes familles des arts du cirque (aérien, équilibre, jonglerie, acrobatie et dérivés) et progresse plus spécifiquement dans une discipline ou une famille. Il établit des rapports avec les apprentissages acquis en préparation physique et acrobatique et en interprétation corporelle et rythmique (dans le jeu, le dynamisme artistique et les mouvements). Par ailleurs, le fait de collaborer (collectif et partenariat) l'aide à s'inscrire dans une démarche créative.

La tenue d'un document (de forme libre) permet à chaque élève de consigner des éléments personnels de création, le retour des échanges avec l'enseignant, le retour critique des autres élèves... Ce recueil sert à enrichir ses présentations circassiennes.

En parallèle avec la thématique « Technique et créativité », en « **Préparation physique et acrobatique** » l'élève acquiert des aptitudes physiques et acrobatiques qui lui permettent de réaliser des techniques circassiennes. Il est important qu'il s'intègre dans un processus de progression, et qu'il puisse adopter une attitude réflexive sur celle-ci. Cette démarche est soutenue par la tenue d'un document qui se personnalise tout au long de son cursus.

Les UAA de la thématique « **Interprétation corporelle et rythmique** » ciblent la découverte du corps, l'approche des émotions, des mouvements, des rythmes, du jeu théâtral/théâtre physique...

En découvrant plusieurs approches corporelles et rythmiques, les élèves développent des compétences leur permettant de s'orienter vers une technique d'expression qui leur est propre.

L'engagement dans un collectif permet à chacun d'entrer dans l'imaginaire du groupe, de chercher des règles communes en interagissant. C'est dans le partenariat que des notions de dramaturgie sont appréhendées. Ce processus inscrit l'élève dans une démarche réflexive (le quoi, le comment et le pourquoi ?).

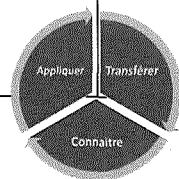
Les fondamentaux du mouvement expressif continuent à être travaillés en vue de réalisations en duo ou en trio. Le choix ou la création d'un support sonore ou musical est introduit dans ce partenariat. Enfin, l'élève se forge un esprit critique en posant un regard constructif sur diverses productions artistiques intra et extra-muros.

L'ensemble des UAA de la thématique « Interprétation corporelle et rythmique » permet à l'élève de développer plus spécifiquement un langage expressif.

La thématique « **Compréhension du fonctionnement du corps** » se décline dans deux UAA au troisième degré, l'une consacrée à l'« Anatomie et Physiologie humaine », l'autre à l'« Analyse du mouvement ». Les apprentissages visent l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des gestes et des mouvements. Ils contribuent également à préserver l'intégrité physique de l'élève.

En conclusion, le découpage en UAA implique que les élèves se découvrent d'abord, s'intègrent ensuite dans un collectif dirigé, puis travaillent en duo ou en trio pour, qu'en fin de cursus, ils parviennent à créer une présentation en solo. Les acquis d'apprentissage de chaque UAA dans chaque thème sont ainsi intégrés progressivement. Les UAA « Technique et créativité » mobilisent de fait les compétences développées dans les autres thèmes.

ARTS DU CIRQUE – 2 ^e DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT DE TRANSITION — 3 ^e ANNÉE - THÈME 1 : TECHNIQUE ET CRÉATIVITÉ DE CIRQUE		
UNITÉ D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE 1 : <i>Qui suis-je ?</i>		
COMPÉTENCE À DÉVELOPPER :		
Occuper l'espace scénique avec agrès en démontrant une qualité de présence		
Processus		Ressources
Appliquer - Réaliser un parcours aérien de base (montée, circulation et descente) sur différents engins (par exemple sur trapèze fixe, corde lisse, tissus...) - Réaliser un parcours d'équilibre de base (circulation) sur différents engins fixes et mobiles dont obligatoirement tonneau, rolla-bolla, boule, échasses, monocycle, fil dur et/ou fil mou - Exécuter les figures de base en jonglerie avec foulards et/ou balles (cascade, piston, la douche et arrêt) - Exécuter les figures de base en jonglerie avec bâtons, cerceaux/anneaux et massues - Manipuler des objets du quotidien (par exemple cannes, bouteilles, parapluie...) - Maintenir différents équilibres au sol (abordés en « acrobatie et dérivés ») - Dans chacune des familles : - appliquer les procédures de sécurité dans l'utilisation des différents agrès - reproduire les enchainements*, routines*, séquences* - présenter des enchainements, routines, séquences - Initier un document lié à la création	Transférer - Investir l'espace scénique avec un agrès et présenter un enchainement avec aisance - Personnaliser des enchainements, routines, séquences	UAA prérequis : / Savoirs - Cf. processus Savoir-faire - Cf. processus Attitudes - Cf. stratégies transversales



Connaître

- Identifier les procédures d'utilisation des différents agrès en toute sécurité
- Identifier les quatre familles suivantes : aérien, équilibre, jonglerie et manipulation, acrobatie et dérivés
- Identifier et connaître les activités de base suivantes :
 - en aérien :
 - au trapèze fixe et/ou au cerceau : entrée (montée en jarret), renversement à la barre, une figure dans la ou les corde(s), sortie
 - à la corde et/ou au tissu : entrée (montée au choix), renversement, position de repos, chute basique, descente (sortie)
 - en équilibre :
 - fil dur et/ou fil mou : montée un pied, un équilibre statique, variation de niveaux du centre de gravité sur une position statique, décomposition de la marche avant (glissade pieds fermés)
 - découvertes de :
 - tonneau, rolla-bolla, boule : monter en sautant à deux pieds sans aide, équilibre statique, mise en mouvement, saut sur l'agrès, rotation sur l'agrès, descendre en sautant
 - échasses : fixer ses échasses et se placer en position debout, faire du sur place, marche avant, marche arrière, déplacement latéral et rotation
 - monocycle (avec aides) : monter, rouler en marche avant et descendre
 - en jonglerie :
 - balles, foulards, cerceaux/anneaux : cascade, piston, la douche et arrêt
 - bâton et/ou massue(s) : manipulation d'objets dans différents plans
 - en acrobatie et dérivés :
 - équilibre sur la tête, sur les avant-bras, sur les mains et « planches »

Stratégies transversales

- **Intégrer progressivement les acquis d'apprentissage développés dans les autres thèmes de l'année en cours**
- et
- Recueillir les traces de ses apprentissages
 - Développer sa créativité
 - Se respecter soi-même et respecter les autres
 - Respecter le matériel
 - Coopérer
 - Soutenir ses partenaires dans leur apprentissage
 - Adopter une attitude de sécurité pour soi et pour les autres
 - Etre ouvert et curieux
 - Développer sa confiance en soi et sa propre personnalité
 - Se forger un esprit critique en posant un regard constructif sur diverses productions artistiques

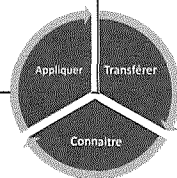
ANNEXE

ARTS DU CIRQUE – 2^e DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT DE TRANSITION — 3^e ANNÉE - THÈME 2 : PRÉPARATION PHYSIQUE ET ACROBATIQUEUNITÉ D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE 2 : *Je me découvre*

COMPÉTENCE À DÉVELOPPER

- Se situer pour s'engager dans un processus de progression physique et acrobatique

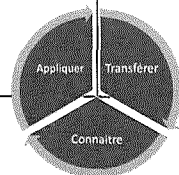
Processus		Ressources
Appliquer	Transférer	UAA prérequis : /
- Découvrir : - ses aptitudes physiques : gainage, souplesse/flexibilité, force, équilibre et explosivité - les fondamentaux gymniques : antépulsion, rétropulsion, répulsion, impulsions, rotations, ouverture, fermeture - sa faculté à se repérer dans l'espace - les apports énergétiques liés à son alimentation quotidienne - S'engager dans un contrat personnel de progression* pour : - maintenir un gainage dans différentes positions : renversée, en appui sur les mains... - améliorer sa souplesse/flexibilité - appliquer les préceptes ergonomiques - renforcer les groupes musculaires - percevoir les similitudes entre les fondamentaux gymniques et les disciplines circassiennes - s'orienter dans l'espace - Initier un document relatif aux aptitudes physiques et au niveau de maîtrise des fondamentaux gymniques - Exécuter un parcours acrobatique (comprenant par exemple des rotations avant, arrière, latérales, sauts, passages sur les mains avec ou sans partenaire(s)...)) - Utiliser des techniques de chute et de réception - Adopter des règles d'hygiène corporelle et vestimentaire	- Prendre conscience de ses acquis en les mobilisant dans une situation circassienne - Combiner différents fondamentaux gymniques - Prendre conscience de ses capacités pour préserver son intégrité physique - Prendre conscience de ses besoins énergétiques pour pratiquer une activité circassienne	Cf. processus Savoirs Cf. processus Savoir-faire Cf. stratégies transversales Attitudes



ANNEXE

Connaître • Identifier les facteurs d'exécution en matière de gainage, souplesse/flexibilité, force, équilibre et explosivité • Identifier les fondamentaux gymniques et leurs facteurs d'exécution : antépulsion, rétropulsion, répulsion, impulsions, rotations, ouverture, fermeture • S'approprier les concepts de dimensions de l'espace • Identifier et connaître les activités de base en acrobatie en solo : prises d'élan, franchissements d'obstacles avec ou sans appui(s), suspension, renversement, rotations • Maîtriser des techniques de chute et de réception • Identifier les notions d'hygiène alimentaire et diététique en lien avec l'activité physique • Identifier les règles d'hygiène corporelle et vestimentaire	
Stratégies transversales • Recueillir les traces de ses apprentissages en vue de formaliser sa démarche de progression • Développer sa créativité • Se respecter soi-même et respecter les autres • Respecter le matériel • Coopérer • Soutenir ses partenaires dans leur apprentissage • Adopter une attitude de sécurité pour soi et pour les autres • Etre ouvert et curieux • Développer sa confiance en soi et sa propre personnalité • Se forger un esprit critique en posant un regard constructif sur diverses productions artistiques	

ARTS DU CIRQUE – 2 ^e DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT DE TRANSITION — 3 ^e ANNÉE - THÈME 3 : INTERPRÉTATION CORPORELLE ET RYTHMIQUE		
UNITÉ D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE 3 : <i>Quelles expressions pour mon corps ?</i>		
COMPÉTENCE À DÉVELOPPER		
Utiliser son corps comme outil de communication et d'expression		
Processus		Ressources
Appliquer - Découvrir le potentiel expressif du corps - Explorer le lien corps-espace - Découvrir plusieurs notions de jeu théâtral/théâtre physique - Lier mouvement et émotion - Pratiquer différentes approches rythmiques, corporelles, avec objet(s)...	Transférer - Utiliser son corps pour exprimer des émotions - Présenter un enchaînement de mouvements dans un espace donné - Interpréter une séquence rythmique - Réaliser une séquence* avec un agrès ou un objet du quotidien	UAA prérequis : / Savoirs - Cf. processus Savoir-faire - Cf. processus Attitudes - Cf. stratégies transversales
Connaitre - Identifier différentes émotions - Identifier des moyens d'exprimer physiquement des émotions - Appréhender plusieurs notions de jeu théâtral/théâtre physique - Appréhender des notions rythmiques : périodicité, mouvement, structure et variabilité		
Stratégies transversales - Recueillir les traces de ses apprentissages dans un document - Développer sa créativité - Se respecter soi-même et respecter les autres - Respecter le matériel - Coopérer - Soutenir ses partenaires dans leur apprentissage - Adopter une attitude de sécurité pour soi et pour les autres - Etre ouvert et curieux - Développer sa confiance en soi et sa propre personnalité - Se forger un esprit critique en posant un regard constructif sur diverses productions artistiques - Apprendre à regarder et à écouter		

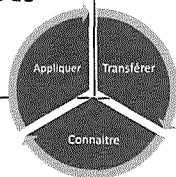


ARTS DU CIRQUE – 2^e DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT DE TRANSITION — 4^e ANNÉE - THÈME 1 : TECHNIQUE ET CRÉATIVITÉ DE CIRQUEUNITÉ D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE 4 : *Collectif dirigé*

COMPÉTENCE À DÉVELOPPER

- Présenter une création circassienne collective en adaptant ses maîtrises techniques

Processus		Ressources
Appliquer • Partager deux agrès aériens entre partenaire(s) • Combiner une technique au choix avec un agrès d'équilibre • Exécuter des figures collectives en jonglerie (passing avec un(e) ou plusieurs balle(s), cerceau [x]/anneau [x] ou bâton(s)) • Manipuler et faire circuler des objets à plusieurs • Réaliser des acrobaties collectives, statiques et dynamiques (acrostaff* et banquine*) • Dans chacune des familles : • utiliser les techniques de mouvement apprises pour développer une gestuelle personnelle • écrire et exécuter des enchaînements*, routines*, séquences* • adapter ses maîtrises techniques aux propos collectifs • explorer les différentes dimensions de l'espace • rechercher les tempos* adéquats en fonction de la technique exploitée • prévenir les risques de l'activité pratiquée collectivement • appliquer les procédures de parade* (sécuriser l'activité de partenaire (s)) • Alimenter un document lié à la création	Transférer • Investir collectivement les différentes dimensions de l'espace scénique • Présenter une séquence technique au service d'une création circassienne collective dirigée (exemple : tableau* imposé) La création circassienne collective dirigée comprendra : ○ obligatoirement un tableau d'acrobatie et un tableau de « jonglerie et manipulation » où tous les élèves du groupe interviennent ○ au choix de chacun, une participation à un tableau d'équilibre ou aérien	UAA prérequis : UAA1, UAA2 et UAA3 Savoirs • Cf. processus Savoir-faire • Cf. processus Attitudes • Cf. stratégies transversales
Connaitre • Connaitre les procédures de parade • Identifier et connaître les techniques concernant les activités suivantes : ○ <u>en aérien</u> : partage de deux agrès entre partenaires ○ <u>en équilibre</u> : combinaison d'une technique et d'un agrès d'équilibre ○ <u>en jonglerie et manipulation</u> : ➢ jonglerie collective (passing avec un(e) ou plusieurs balle(s), cerceau [x]/anneau [x] ou bâton(s)) ➢ manipulation d'objets : circulation dans le groupe ○ <u>en acrobatie et dérivés</u> : <u>acrobatie collective dynamique (acrostaff, banquine)</u> • Connaitre les risques de l'activité pratiquée collectivement • Appréhender les différentes dimensions de l'espace • Appréhender l'importance du tempo dans tout acte circassien • Connaitre la typologie des présentations circassiennes (Numéro*, Petite forme*, Spectacle, Performance*)		



ANNEXE

Stratégies transversales

- **Intégrer progressivement les acquis d'apprentissage développés dans les autres thèmes de l'année en cours**

et

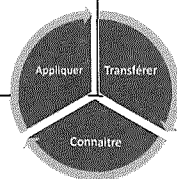
- Recueillir les traces de ses apprentissages en vue d'alimenter un document relatif à la création
- Développer sa créativité
- Se respecter soi-même et respecter les autres
- Respecter le matériel
- Coopérer
- Soutenir ses partenaires dans leur apprentissage
- Adopter une attitude de sécurité pour soi et pour les autres
- Être ouvert et curieux
- Développer sa confiance en soi et sa propre personnalité
- Se forger un esprit critique en posant un regard constructif sur diverses productions artistiques

ARTS DU CIRQUE – 2^e DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT DE TRANSITION — 4^e ANNÉE - THÈME 2 : PRÉPARATION PHYSIQUE ET ACROBATIQUEUNITÉ D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE 5 : *J'évolue*

COMPÉTENCE À DÉVELOPPER

- Développer ses aptitudes pour être capable de s'intégrer dans un collectif acrobatique

Processus		Ressources
Appliquer - Respecter son contrat personnel de progression* pour : - maintenir un gainage dans différentes positions : renversée, en appui sur les mains... - améliorer sa souplesse/flexibilité - appliquer les préceptes ergonomiques - renforcer les groupes musculaires - percevoir les similitudes entre les fondamentaux gymniques et les disciplines circassiennes - s'orienter dans l'espace - Tenir à jour un document relatif aux aptitudes physiques et au niveau de maîtrise des fondamentaux gymniques - Exécuter un Parkour* balisé par le professeur - Réaliser des acrobaties individuelles et collectives, statiques et dynamiques - Jouer les rôles de porteur/voltigeur/garant dans des portés acrobatiques (acroport*) - Mobiliser les techniques de chute et de réception apprises - Adopter des règles d'hygiène corporelle et vestimentaire	Transférer - Exploiter ses aptitudes physiques pour exécuter un enchaînement collectif en acroport - Adopter les mesures d'hygiène de vie nécessaires à la pratique circassienne	UAA prérequis : UAA2 Savoirs - Cf. processus Savoir-faire - Cf. processus Attitudes - Cf. stratégies transversales
Connaitre - Identifier les facteurs d'exécution en matière d'acroport pour : - le contre équilibre (balance – proue) à deux ou à plusieurs - les pyramides collectives - Identifier les fondamentaux du Parkour - Identifier et connaître les activités de base en acrobatie - en solo : appui tendu renversé, roue, rondade, saut de main, saut plongé... - en duo : roulades avant, passage dos avant/arrière (départ debout ou renversé), équilibres... - Maîtriser les techniques de chute et de réception apprises - Maîtriser les principes de sécurité appris en acroport (biomécanique)		



Stratégies transversales

- Recueillir les traces de ses apprentissages en vue de formaliser sa démarche de progression
- Développer sa créativité
- Se respecter soi-même et respecter les autres
- Respecter le matériel
- Coopérer
- Soutenir ses partenaires dans leur apprentissage
- Adopter une attitude de sécurité pour soi et pour les autres
- Etre ouvert et curieux
- Développer sa confiance en soi et sa propre personnalité
- Se forger un esprit critique en posant un regard constructif sur diverses productions artistiques

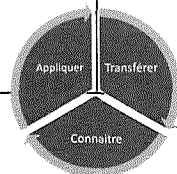
ARTS DU CIRQUE – 2^e DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT DE TRANSITION — 4^e ANNÉE - THÈME 3 : INTERPRÉTATION CORPORELLE ET RYTHMIQUEUNITÉ D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE 6 : *Corps expressifs, expressions collectives*

COMPÉTENCE À DÉVELOPPER

- Ajuster l'expression corporelle aux contraintes de l'espace, du groupe et des intentions de communication

Processus		Ressources
Appliquer • Pratiquer les fondamentaux du mouvement expressif : ○ le corps à corps (appuis, équilibres et déséquilibres, contacts et portés, relation à l'autre) ○ le corps dans l'espace (orientations, plans, trajectoires et volumes) ○ le corps en jeu (voix, regard, geste, énergie) ○ le corps dans la durée (dissociation, coordination, vitesse, dynamique, rythme) • Interagir avec d'autres dans la création d'un imaginaire et de règles communes • Interagir avec d'autres dans l'espace en mesurant sa juste place au sein du collectif expressif • Prendre conscience du public	Transférer • Participer à des mises en situation collectives dans un espace donné en intégrant tous les fondamentaux du mouvement expressif et rythmique • Exercer des fonctions différentes dans l'organisation et la réalisation d'un collectif expressif	UAA prérequis : UAA3 Savoirs • Cf. processus Savoir-faire • Cf. processus Attitudes • Cf. stratégies transversales
Connaitre • Identifier les fondamentaux du mouvement expressif : ○ le corps à corps (appuis, équilibres et déséquilibres, contacts et portés, relation à l'autre) ○ le corps dans l'espace (orientations, plans, trajectoires et volumes) ○ le corps en jeu (voix, regard, geste, énergie) ○ le corps dans la durée (dissociation, coordination, vitesse, dynamique, rythme) • Appréhender des notions de mise en scène et de chorégraphie • Identifier différentes fonctions dans l'organisation et la réalisation d'un collectif (dramaturge du geste, interprète, leader, metteur en piste, regard extérieur, spect-Acteur*...) • Identifier sa juste place dans le collectif expressif (rôle(s) majeur(s), mineur(s) et travail de chœur)		

Diagramme circulaire à trois segments étiquetés 'Appliquer', 'Transférer' et 'Connaitre'.



Stratégies transversales

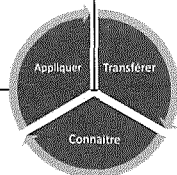
- Recueillir les traces de ses apprentissages en vue d'alimenter un document lié à la création
- Développer sa créativité
- Se respecter soi-même et respecter les autres
- Respecter le matériel
- Coopérer
- Soutenir ses partenaires dans leur apprentissage
- Adopter une attitude de sécurité pour soi et pour les autres
- Etre ouvert et curieux
- Développer sa confiance en soi et sa propre personnalité
- Se forger un esprit critique en posant un regard constructif sur diverses productions artistiques
- Apprendre à regarder et à écouter

UNITÉ D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE 7 : *Création en partenariat*

COMPÉTENCE À DÉVELOPPER

- Présenter une séquence* circassienne en développant un langage scénique original en concertation avec un ou deux partenaire(s)

Processus		Ressources
Appliquer - Choisir une spécialisation et : - développer des routines* individuelles - développer une gestuelle personnelle - exploiter les différentes dimensions : espace, temps, rythme... - Créer une séquence circassienne avec un ou deux partenaires en partant de routines - Partager un espace scénique avec un ou deux partenaires - Interagir avec au moins un partenaire d'une spécialisation différente - En duo ou en trio - créer et exécuter des enchaînements acrobatiques - intégrer la manipulation d'un objet du quotidien dans une réalisation - prévenir les risques spécifiques de l'activité pratiquée - Appliquer les procédures de parade* spécifique à l'activité - Réaliser un document lié à la création	Transférer - En autonomie partielle, - présenter une séquence technique au service d'une création circassienne en duo ou en trio - combiner sa spécialisation avec un ou deux partenaire(s) La création circassienne en duo ou en trio comprendra : - un enchaînement acrobatique - une manipulation d'objet du quotidien - un équilibre sur objet	UAA prérequis : UAA4, UAA5, UAA6 Savoirs - Cf. processus Savoir-faire - Cf. processus Attitudes - Cf. stratégies transversales
Connaître - Identifier et connaître les enchaînements* ou routines de l'agrès choisi - Maîtriser les notions d'acrobaties statiques et dynamiques en duo et en trio - Identifier les caractéristiques de la spécialisation choisie par son/ses partenaire(s) - Connaître les procédures de parade spécifique à l'activité - Identifier et connaître les techniques concernant les activités suivantes : - en manipulation d'objets du quotidien en duo ou en trio : circulation dans les différentes dimensions de l'espace - en acrobatie et dérivés : acrobaties collectives, statiques sur objets et dynamiques (bascule*, jeux icariens*) - Connaître les risques de l'activité pratiquée en duo ou en trio - Maîtriser les différentes dimensions : espace, temps, rythme de l'activité pratiquée en duo ou en trio		



Stratégies transversales

- **Intégrer progressivement les acquis d'apprentissage développés dans les autres thèmes de l'année en cours**

et

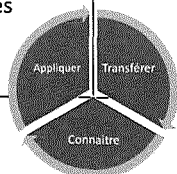
- Recueillir les traces de ses apprentissages en vue d'alimenter un document lié à la création
- Développer sa créativité
- Se respecter soi-même et respecter les autres
- Respecter le matériel
- Coopérer
- Soutenir ses partenaires dans leur apprentissage
- Adopter une attitude de sécurité pour soi et pour les autres
- Etre ouvert et curieux
- Développer sa confiance en soi et sa propre personnalité
- Se forger un esprit critique en posant un regard constructif sur diverses productions artistiques

ARTS DU CIRQUE – 3^e DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT DE TRANSITION — 5^e ANNÉE - THÈME 2 : PRÉPARATION PHYSIQUE ET ACROBATIQUEUNITÉ D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE 8 : *Je me consolide*

COMPÉTENCE À DÉVELOPPER

- Renforcer ses aptitudes pour mener un travail acrobatique en partenariat

Processus		Ressources
Appliquer • Construire et formaliser un contrat personnel de progression* supervisé par l'enseignant sur base d' un document de préparation physique »* • Respecter son contrat personnel de progression* pour : ○ maintenir un gainage dans différentes positions : renversée, en appui sur les mains... ○ améliorer sa souplesse/flexibilité ○ appliquer les préceptes ergonomiques ○ renforcer les groupes musculaires ○ percevoir les similitudes entre les fondamentaux gymniques et les disciplines circassiennes ○ s'orienter dans l'espace ○ exécuter des éléments gymniques et acrobatiques de difficulté supérieure • Enchaîner des éléments gymniques et acrobatiques • Mobiliser les techniques de chute et de réception apprises	Transférer • Exploiter ses aptitudes physiques pour présenter un enchaînement gymnique et acrobatique en partenariat	UAA prérequis : UAA5 Savoirs • Cf. processus Savoir-faire • Cf. processus Attitudes • Cf. stratégies transversales
Connaitre • Identifier les facteurs d'exécution en matière d'acroport* pour les pyramides dynamiques • Identifier les : ○ types de contractions musculaires ○ méthodes d'assouplissement • Maîtriser des éléments gymniques et acrobatiques en solo et en partenariat • Maîtriser les techniques de chute et de réception • Maîtriser les principes de sécurité appris en acroport (biomécanique)		



Stratégies transversales

- Recueillir les traces de ses apprentissages en vue de formaliser sa démarche de progression
- Développer sa créativité
- Se respecter soi-même et respecter les autres
- Respecter le matériel
- Coopérer
- Soutenir ses partenaires dans leur apprentissage
- Adopter une attitude de sécurité pour soi et pour les autres
- Etre ouvert et curieux
- Développer sa confiance en soi et sa propre personnalité
- Se forger un esprit critique en posant un regard constructif sur diverses productions artistiques

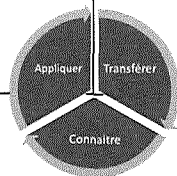
ARTS DU CIRQUE – 3^e DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT DE TRANSITION — 5^e ANNÉE - THÈME 3 : INTERPRÉTATION CORPORELLE ET RYTHMIQUEUNITÉ D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE 9 : *Duo ou trio : (en) jeux expressifs*

COMPÉTENCE À DÉVELOPPER

- S'intégrer dans une démarche expressive en duo ou en trio

Processus		Ressources
Appliquer • Exploiter les fondamentaux du mouvement expressif en vue d'un travail en duo ou en trio : ○ le corps à corps (appuis, équilibres et déséquilibres, contacts et portés, relation au [x] partenaire(s)) ○ le corps dans l'espace (orientations, plans, trajectoires et volumes) ○ le corps en jeu (voix, regard, geste, énergie) ○ le corps dans la durée (dissociation, coordination, vitesse, dynamique, rythme) • Choisir ou créer un support sonore approprié • Pratiquer différentes techniques de création spontanée • Exercer son esprit critique en posant un regard constructif sur diverses productions artistiques	Transférer • Interpréter en duo ou en trio différentes mises en situation qui mobilisent les fondamentaux du mouvement expressif et intègrent un support sonore ainsi qu'un agrès ou un objet du quotidien • Analyser la dramaturgie du geste • Évaluer l'apport du support sonore	UAA prérequis : UAA6 Savoirs • Cf. processus Savoir-faire • Cf. processus Attitudes • Cf. stratégies transversales
Connaitre • Maîtriser les fondamentaux du mouvement expressif : ○ le corps à corps (appuis, équilibres et déséquilibres, contacts et portés, relation au [x] partenaire(s)) ○ le corps dans l'espace (orientations, plans, trajectoires et volumes) ○ le corps en jeu (voix, regard, geste, énergie) ○ le corps dans la durée (dissociation, coordination, vitesse, dynamique, rythme) • Appréhender des notions de dramaturgie : le quoi, le pourquoi, le comment ? • Identifier des techniques de création spontanée et d'improvisation (par exemple : improvisation théâtrale, battle, jam session...)		

Diagramme circulaire à trois segments étiquetés 'Appliquer', 'Transférer' et 'Connaitre'.



Stratégies transversales

- Recueillir les traces de ses apprentissages en vue d'alimenter un document lié à la création
- Développer sa créativité
- Se respecter soi-même et respecter les autres
- Respecter le matériel
- Coopérer
- Soutenir ses partenaires dans leur apprentissage
- Adopter une attitude de sécurité pour soi et pour les autres
- Etre ouvert et curieux
- Développer sa confiance en soi et sa propre personnalité
- Se forger un esprit critique en posant un regard constructif sur diverses productions artistiques
- Apprendre à regarder et à écouter

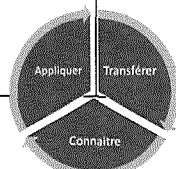
ARTS DU CIRQUE – 3^e DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT DE TRANSITION — 5^e ANNÉE - THÈME 4 : COMPRÉHENSION DU FONCTIONNEMENT DU CORPS

UNITÉ D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE 10 : Anatomie et physiologie humaine

COMPÉTENCE À DÉVELOPPER

- Appréhender les notions d'anatomie et physiologie au service de son intégrité physique et de celle des autres dans la pratique circassienne

Processus		Ressources
Appliquer • Différencier les types d'os et d'articulations • Situer les principaux groupes musculaires • Vérifier les effets de l'activité physique sur certains paramètres physiologiques • Analyser une séance d'entraînement sur le plan anatomique et physiologique • Construire une séance d'entraînement en fonction d'une spécialisation circassienne • Déterminer les conséquences des pratiques de dopage sur la santé	Transférer • Justifier sur le plan anatomique et physiologique les mesures de sécurité nécessaires à la prévention des blessures • Construire un cycle d'entraînement en fonction d'une spécialisation circassienne	UAA prérequis : / Savoirs • Cf. processus Savoir-faire • Cf. processus Attitudes • Cf. stratégies transversales
Connaitre • Identifier le système osseux, le système articulaire, les principaux groupes musculaires, le système cardiovasculaire et respiratoire • Identifier les effets de l'activité physique et l'importance de la récupération (filières énergétiques) • Identifier les principes de base d'une séance d'entraînement : ○ échauffement, retour au calme ○ quantité de travail, surcharge ○ progressivité ○ alternance travail/repos ○ spécificité • Identifier les risques et les effets des produits dopants et des compléments alimentaires		
Stratégies transversales • Se respecter soi-même et respecter les autres • Soutenir ses partenaires dans leur apprentissage • Adopter une attitude de sécurité pour soi et pour les autres • Etre ouvert et curieux • Se forger un esprit critique en posant un regard constructif sur diverses productions artistiques		

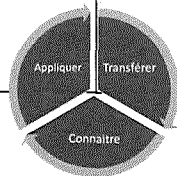


ARTS DU CIRQUE – 3^e DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT DE TRANSITION — 6^e ANNÉE - THÈME 1 : TECHNIQUE ET CRÉATIVITÉ DE CIRQUEUNITÉ D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE 11 : *Solo*

COMPÉTENCE À DÉVELOPPER

- Présenter un solo (format Numéro*) écrit et composé de manière autonome

Processus		Ressources
Appliquer - Dans une spécialisation : - perfectionner les routines* connues et en créer de nouvelles - perfectionner sa gestuelle - personnaliser son langage artistique - jouer avec les dimensions : espace, temps, rythme - Réaliser une recherche d'écriture et de composition en approchant les focus suivants : - la technique - la chorégraphie - la dramaturgie - le rythme - la musique - Exploiter un document de création en lien avec sa recherche d'écriture et de composition	Transférer - En autonomie : - écrire/composer une séquence* circassienne - présenter une séquence technique au service d'une création circassienne en solo	UAA prérequis : UAA7, UAA8, UAA9 et UAA10 Savoirs - Cf. processus Savoir-faire - Cf. processus Attitudes - Cf. stratégies transversales
Connaitre Identifier le visuel en rapport avec la scénographie (décor, costume, accessoire, maquillage...)		



Stratégies transversales

- Intégrer progressivement les acquis d'apprentissage développés dans les autres thèmes de l'année en cours et
- Recueillir les traces de ses apprentissages en vue d'alimenter un document « de création »
- Développer sa créativité
- Se respecter soi-même et respecter les autres
- Respecter le matériel
- Coopérer
- Soutenir ses partenaires dans leur apprentissage
- Adopter une attitude de sécurité pour soi et pour les autres
- Etre ouvert et curieux
- Développer sa confiance en soi et sa propre personnalité

ANNEXE

- Se forger un esprit critique en posant un regard constructif sur diverses productions artistiques

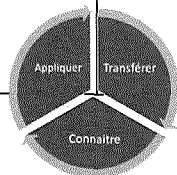
ARTS DU CIRQUE – 3^e DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT DE TRANSITION — 6^e ANNÉE - THÈME 2 : PRÉPARATION PHYSIQUE ET ACROBATIQUE

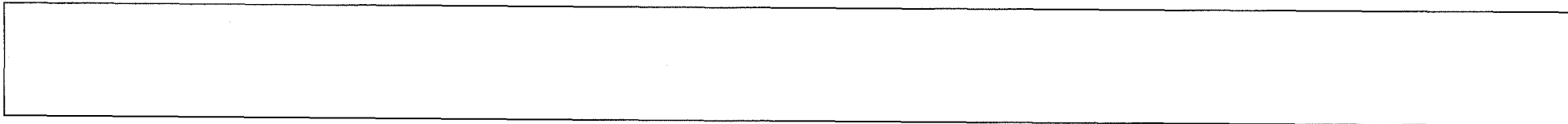
UNITÉ D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE 12 : *Je me spécialise*

COMPÉTENCE À DÉVELOPPER

- Maîtriser les aptitudes physiques et acrobatiques nécessaires à ses projets en fonction de ses singularités artistiques

Processus		Ressources
Appliquer • Poursuivre son contrat personnel de progression* relatif aux aptitudes physiques générales • Développer les aptitudes physiques liées à la spécialisation circassienne choisie dans l’UAA11 • Mobiliser les techniques de chute et de réception apprises • Elargir son répertoire d’éléments gymniques et acrobatiques • Personnaliser des éléments gymniques et acrobatiques • Perfectionner les éléments gymniques et acrobatiques utiles à son projet circassien	Transférer • Exploiter ses aptitudes physiques et son répertoire gymnique et acrobatique pour présenter son projet en solo	UAA prérequis : UAA8 Savoirs • Cf. processus Savoir-faire • Cf. processus Attitudes • Cf. stratégies transversales
Connaitre • Identifier et maitriser les aptitudes physiques spécifiques à son projet circassien • Maitriser des éléments gymniques et acrobatiques utiles à son projet circassien • Maitriser les techniques de chute et de réception • Maitriser les principes de sécurité appris		
Stratégies transversales • Recueillir les traces de ses apprentissages en vue de formaliser sa démarche de progression • Développer sa créativité • Se respecter soi-même et respecter les autres • Respecter le matériel • Coopérer • Soutenir ses partenaires dans leur apprentissage • Adopter une attitude de sécurité pour soi et pour les autres • Etre ouvert et curieux • Développer sa confiance en soi et sa propre personnalité • Se forger un esprit critique en posant un regard constructif sur diverses productions artistiques		





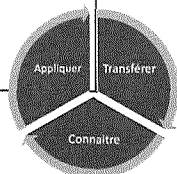
ARTS DU CIRQUE – 3^e DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT DE TRANSITION — 6^e ANNÉE - THÈME 3 : INTERPRÉTATION CORPORELLE ET RYTHMIQUEUNITÉ D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE 13 : *Moi et mon jeu*

COMPÉTENCE À DÉVELOPPER

- S'exprimer dans une démarche corporelle et rythmique en solo

Processus		Ressources
Appliquer • Se poser des questions de dramaturgie pour composer sa présentation en solo : « moi, ici et maintenant, qui suis-je, qu'ai-je envie de dire/de raconter ? » • Explorer des techniques d'expression dans différentes situations • Choisir des techniques d'expression pour développer sa singularité • Affiner son esprit critique en posant un regard constructif sur diverses productions artistiques intra et extra-muros	Transférer • Présenter différentes situations d'expression personnelle dans une approche : ○ circassienne ○ théâtrale ○ en mouvement ○ sonore et rythmique • Pratiquer l'improvisation en solo en intégrant plusieurs approches • Analyser différentes mises en situation d'un point de vue technique et esthétique • Évaluer la pertinence de l'apport d'un support musical	UAA prérequis : UAA9 Savoirs • Cf. processus Savoir-faire • Cf. processus Attitudes • Cf. stratégies transversales
Connaitre • Appréhender l'évolution des arts circassiens à travers le temps et les cultures • Appréhender des éléments d'analyse de spectacles circassiens, chorégraphiques et de théâtre physique		

Diagramme circulaire à trois segments étiquetés 'Appliquer', 'Transférer' et 'Connaitre'.



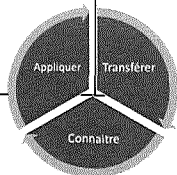
Stratégies transversales

- Recueillir les traces de ses apprentissages en vue d'alimenter un document de création
- Développer sa créativité
- Se respecter soi-même et respecter les autres
- Respecter le matériel
- Coopérer
- Soutenir ses partenaires dans leur apprentissage
- Adopter une attitude de sécurité pour soi et pour les autres
- Être ouvert et curieux
- Développer sa confiance en soi et sa propre personnalité
- Se forger un esprit critique en posant un regard constructif sur diverses productions artistiques
- Apprendre à regarder et à écouter

ARTS DU CIRQUE – 3^e DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT DE TRANSITION — 6^e ANNÉE - THÈME 4 : COMPRÉHENSION DU FONCTIONNEMENT DU CORPSUNITÉ D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE 14 : *Analyse du mouvement*

COMPÉTENCE À DÉVELOPPER

- Lier les principes de base de la biomécanique à la pratique circassienne en vue de préserver son intégrité physique

Processus		Ressources
Appliquer - Analyser un mouvement circassien en mobilisant les principes de base de la biomécanique : - préceptes ergonomiques - lois de Newton - conditions d'équilibre, centre de gravité - axes de rotation	Transférer Analyser un mouvement circassien et proposer des pistes en vue d'améliorer sa qualité et son efficacité	UAA prérequis : UAA 10 Savoirs - Cf. processus Savoir-faire - Cf. processus Attitudes - Cf. stratégies transversales
Connaitre - Identifier et s'approprier les principes de base de la biomécanique : - préceptes ergonomiques - lois de Newton - conditions d'équilibre, centre de gravité - axes de rotation dans leur(s) aspect(s) associé(s) à la mobilité corporelle (tonus musculaire, transfert du poids du corps, coordination, isolation, latéralité, équilibre et déséquilibre) et dans leur(s) aspect(s) associé(s) à l'organisation posturale (alignement, respiration, stabilisation du centre de gravité)		
Stratégies transversales - Se respecter soi-même et respecter les autres - Soutenir ses partenaires dans leur apprentissage - Adopter une attitude de sécurité pour soi et pour les autres - Etre ouvert et curieux - Se forger un esprit critique en posant un regard constructif sur diverses productions artistiques		

Glossaire

Acrostaff : dans les techniques acrobatiques, impulsion manuelle donnée par un ou des partenaires en utilisant une partie du corps comme déclencheur du mouvement

Acrosport (ou acrogym) : activité gymnique artistique mélangeant chorégraphie, gymnastique au sol et pyramides humaines

Banquine : dans les techniques acrobatiques, petite plateforme en se tenant par les poignets servant à propulser un partenaire qui réalise des saltos, des planches...

Bascule : planche sautoir

Contrat personnel de progression : formalisation du plan d'entraînement négocié entre l'élève et le professeur sur base du « document personnel de préparation physique »

Enchaînement : un ensemble de mouvements physiques qui se succèdent

Jeux icariens : acrobaties réalisées avec les pieds par des acrobates allongés sur le dos faisant virevolter un partenaire

Numéro : prestation courte (format entre 7 et 10 minutes maximum)

Parade : action de parer pour garantir la sécurité de partenaire(s), à différencier de l'aide à l'exécution de la tâche

Parkour : activité physique consistant à se déplacer efficacement grâce à ses seules capacités motrices dans différents types d'environnements

Performance : action en temps réel dans un espace défini

Petite forme : création de 15 à 20 minutes

Routines : procédé mécanique pour apprendre en exécutant des mouvements répétitifs

Séquence : succession d'enchaînements

Spect-Acteur : spectateur qui collabore au processus créatif

Tableau : partie d'une création circassienne

Tempo : rythme selon lequel se déroule une action

Bibliographie

Manuels

Programme des lycées — Arts du cirque — Classe de seconde générale et technologique, Ministère de l'Education nationale (France), Bulletin officiel n° 7 - 28/08/2003 — Hors-série

Les Arts du cirque dans l'Education artistique, Actes du Colloque organisé par le Pôle national Ressources Arts du Cirque de l'Académie de Créteil. 28/03/2007

Sites internet consultés en cours de rédaction du référentiel (janvier à novembre 2017)

Site de la Fédération européenne des écoles de cirque professionnelles (manuels)

www.fedec.eu/fr/articles/513-manuels

Site officiel de la Fédération de Parkour en France

www.fedeparkour.fr/parkour

Site de l'Organisation Nationale Anti Dopage en Fédération Wallonie-Bruxelles

www.dopage.cfwb.be

Site de l'ESAC-Ecole supérieure des arts du cirque

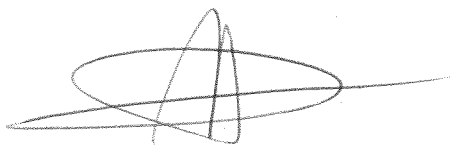
www.esac.be/programme/programme-pedagogique-et-artistique/

Vu pour être annexé au projet de décret déterminant les compétences et savoirs requis à l'issue du deuxième degré de la section de transition et les compétences terminales et savoirs requis à l'issue de la section de transition en « Arts du cirque » et « Arts circassiens »

Le Ministre-Président

Rudy DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

A stylized, abstract signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Martine SCHYNS

Avant-projet de décret confirmant l'arrêté du gouvernement de la Communauté française déterminant les compétences et savoirs requis à l'issue du deuxième degré de la section de transition et les compétences terminales et savoirs requis à l'issue de la section de transition en « Arts du cirque » et « Arts circassiens »

EXPOSE DES MOTIFS

A côté des deux grands chantiers de relecture et réécriture des référentiels de compétences et savoir requis que sont d'une part les compétences terminales et les savoirs requis pour des cours de formation générale des Humanités générales et technologiques (section de transition) et de l'autre les compétences terminales et savoirs communs des Humanités professionnelles et techniques (section de qualification), l'écriture du référentiel en "Arts du cirque – arts circassiens" déterminé par le gouvernement le xx juin 2018 s'inscrit dans le contexte de l'émergence du cirque contemporain qui connaît en Belgique un développement certain vu la reconnaissance du Cirque, en 1999, par le décret sur les Arts de la Scène en Communauté française et, en 2003, la reconnaissance de l'Ecole Supérieure des Arts du Cirque (ESAC) par la Communauté française.

L'aventure du nouveau cirque qui a débuté, dans notre communauté comme chez nos cousins francophones de France et du Québec dans les années 70 et 80, trouve donc ici, un territoire favorable à l'expansion d'un secteur neuf, d'une vitalité créative exceptionnelle, à résonnance internationale.

Une des spécificités de la Fédération Wallonie-Bruxelles est donc d'être aujourd'hui un carrefour international de la création circassienne et de l'enseignement des Arts du cirque.

Les écoles de loisirs, qui se sont créées à Bruxelles et en Wallonie, répondent à un enthousiasme grandissant pour le cirque autant de la part des enfants, des adolescents et des adultes qui découvrent, dans la pratique de ces disciplines autrefois transmises par les familles, des valeurs humaines, un développement physique et mental équilibré, à travers la maîtrise de difficultés orientées vers l'expression et la créativité.

Extrascolaire, cet enseignement s'implique aussi à la demande des écoles sous forme d'ateliers.

Depuis sa création, l'ESAC forme des artistes découvreurs, créateurs, chercheurs d'une singularité artistique, dans un esprit d'ouverture à l'autre et aux autres Arts. Son implantation au cœur de l'Europe représente une opportunité professionnelle pour ses diplômés dont beaucoup viennent enrichir un secteur culturel très actif, où se développent des projets, des spectacles, des compagnies, ambassadeurs de notre communauté de par le monde.

Cependant, les statistiques montrent que très peu de candidats issus de notre Communauté Wallonie-Bruxelles se présentent et réussissent les sélections de l'ESAC et des autres grandes Ecoles de Cirque délivrant un diplôme de Bachelier.

Les exemples suédois et français qui ont établi une filière complète, mettent en évidence qu'entre le niveau du loisir, qui donne le goût et permet au plus grand nombre la découverte et la pratique d'activités circassiennes à tout âge et le niveau attendu dans une école supérieure de cirque, manquent les niveaux de formation préparatoire dans l'enseignement secondaire.

Cette formation présenterait, en outre, une optimisation du choix de filière pour les élèves qui ne se retrouvent pas dans les structures généraliste, technique, artistique ou sportive de l'enseignement secondaire de transition.

A cette fin, le 27 septembre 2016, le Gouvernement de la Communauté française a pris la décision d'ajouter à la liste des répertoires des options de l'enseignement secondaire, fixée par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 juin 1993, les deux options de base groupées suivantes :

- "Arts du cirque", 2^e et 3^e degrés de l'enseignement technique de transition, secteur 6 : Arts appliqués ;
- "Arts circassiens", 2^e et 3^e degrés de l'enseignement artistique de transition, secteur 10 : Beaux-Arts.

Afin d'élaborer un référentiel de compétences et savoirs requis, le 21 décembre 2016¹, le gouvernement, fixe la composition du groupe de travail composé d'experts en Arts du Cirque et d'acteurs de l'Enseignement, sur la base des arrêtés du Gouvernement des 29 octobre 1997² et 19 décembre 1997³.

- **Le parcours du référentiel**

Une fois le groupe techniquement composé, un cahier de charges⁴ commun à tous les référentiels actuels tel que défini dans la note d'orientation du 23 mars 2012 est communiqué aux membres du groupe.

Le nouveau référentiel approuvé par le gouvernement et proposé à la confirmation du parlement détermine un prescrit minimal précis, plus lisible et plus concret en termes de finalités et d'acquis d'apprentissage, mais il ne constitue en aucune manière un programme. Il revient à chaque Pouvoir organisateur la capacité de déterminer les séquences des apprentissages permettant d'atteindre ces niveaux attendus. En étant plus précis dans les finalités et objectifs d'apprentissage, une homogénéité des contenus et attendus est assurée dans les programmes des différents réseaux, ce qui va faciliter l'élaboration des épreuves externes. En outre, la cohérence du cursus d'apprentissage d'un élève est ainsi garantie en cas de changement d'école, de pouvoir organisateur, de réseau.

Pour information, bien que l'approche par compétence (APC) soit privilégiée, ce référentiel a bien pris en compte la nouvelle approche qui est en train de se mettre en œuvre, à travers le processus du Pacte pour un Enseignement d'excellence,

¹ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2016 portant désignation des membres du groupe de travail «Arts du cirque» prévus par les articles 25, § 2 et 26, § 2 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures (MB 3/2/2017)

² Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 relatif à l'organisation et au fonctionnement des groupes de travail prévus par le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre

³ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française mis à jour par AM du 28 juin 2015 (M.B. 6/2/2017)

⁴ Le cahier de charges figure en annexe de la présente note.

notamment sur le rééquilibrage entre compétences et savoirs, tel que discuté dans le GT 1,1 “Savoirs et compétences” et tel que repris dans l’avis n° 3 du Groupe central.

La formation en “Arts du cirque” et “Arts circassiens” est abordée dans ce référentiel au travers de quatre thèmes : trois sont distribués sur les deuxième et troisième degrés, un quatrième thème complétant le cursus au troisième degré :

- Thème 1 : Technique et créativité de cirque
- Thème 2 : Préparation physique et acrobatique
- Thème 3 : Interprétation corporelle et rythmique
- Thème 4 : Compréhension du fonctionnement du corps (3^e degré)

Comme le montre le tableau de synthèse des thèmes et des UAA (page 6), Les rédacteurs ont été attentifs à la jonction entre l’organisation actuelle de l’enseignement secondaire entre 1^{er} degré commun/2^e et 3^e degrés de transition et le nouveau tronc commun en 3^e secondaire, à la suite de l’avis numéro 3 du Groupe central du Pacte pour un Enseignement d’excellence. Les compétences et savoirs requis pourraient être poursuivis sur trois années (degré supérieur) plutôt que sur les deux degrés, sans préjudice sur les compétences terminales et savoirs requis à l’issue de la section de transition. En effet, les trois premières UAA vues en troisième secondaire sont plutôt transversales.

Les travaux de rédaction du référentiel par le groupe précité ont été clôturés au début du mois de décembre 2017.

Avis de la COPI et du Conseil général de concertation

Conformément au décret “Missions, le référentiel a été soumis aux avis de la Commission de pilotage du système éducatif qui a remis un avis favorable en sa séance du 23 janvier 2018⁵ et au conseil général de concertation de l’enseignement secondaire ordinaire qui a remis un avis favorable sur en ses séances du 8 février 2018⁶ et 15 mars 2018. Cet avis était nuancé par une formulation utilisée par le groupe de travail, à savoir les termes de ‘carnet de création’, ‘carnet de préparation physique’ ou portfolio que l’élève devrait tenir, considérant ces outils comme un outil pédagogique précis qui serait plus du ressort du futur programme et de l’autonomie des pouvoirs organisateurs. En conséquence, le Conseil a proposé des modifications que le gouvernement a approuvées en déterminant ledit référentiel.

Le projet de décret

Le projet de décret est divisé en trois chapitres.

Le premier chapitre (article 1) porte sur la confirmation des ‘référentiels de compétences et savoir requis’ en ‘Arts du cirque’ et « Arts circassiens », aux 2^e et 3^e degrés de l’enseignement secondaire de transition, tel que déterminé par le gouvernement le xx xxxxx 2018 et tel que le prévoit le décret ‘Missions’ en ses articles 25 et 26.

⁵ Cf. document en annexe : présentation du référentiel

⁶ Cf. document en annexe : lettre du Conseil général (avis)

Le second chapitre (articles 2 à 6), se référant à la jurisprudence de la Cour constitutionnelle⁷ et à la jurisprudence de la section de législation du Conseil d'État⁸, prévoit un mécanisme de dérogation, afin de garantir que les 'référentiels' ainsi confirmés ne portent pas atteinte à la liberté d'enseignement, garantie par l'article 24, § 1er, de la Constitution, en ce qu'elle implique la liberté d'organiser un enseignement selon un projet pédagogique particulier.

Le troisième chapitre porte sur les dispositions finales, en l'occurrence la date de mise en vigueur du projet de décret, soit après publication au Moniteur belge.

L'inspection des finances, dans son avis 2018-819, remis le 18 mai 2018, n'a formulé aucune remarque. Il a dès lors été réputé favorable.

L'avis du Conseil d'Etat sur le présent projet (avis xx.xxx/x du xx xxxxx 2018)

Dans son avis, le Conseil d'Etat formule que

⁷ arrêt n° 76/96 du 18 décembre 1996, arrêt n° 49/2001 du 18 avril 2001

⁸ avis n° 31.675/2 donné le 17 mai 2001 sur un avant-projet devenu le décret du 19 juillet 2001 'portant confirmation des socles de compétences visés à l'article 16 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre et organisant une procédure de dérogation limitée' ; avis 62.330/2 du 20 novembre 2017 sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'déterminant le référentiel des socles de compétences en langues modernes à l'issue du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire, référentiel des compétences terminales et savoirs requis en langues modernes à l'issue de la section de transition des humanités générales et technologiques et référentiel des compétences terminales et savoirs requis en langues modernes à l'issue de la section de qualification, référentiel des compétences terminales et savoirs requis en français à l'issue de la section de transition des humanités générales et technologiques'

Avant-projet de décret confirmant l'arrêté du gouvernement de la Communauté française déterminant les compétences et savoirs requis à l'issue du deuxième degré de la section de transition et les compétences terminales et savoirs requis à l'issue de la section de transition en « Arts du cirque » et « Arts circassiens »

COMMENTAIRES DES ARTICLES

Article 1^{er}. — Cet article tend à confirmer les compétences et savoirs déterminés dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du requis à l'issue du deuxième degré de la section de transition et les compétences terminales et savoirs requis à l'issue de la section de transition en « Arts du cirque » et « Arts circassiens »

Articles 2 à 6. — Ces articles énoncent le processus dérogatoire qui permet à chaque Pouvoir organisateur ou à toute fédération de pouvoirs organisateurs organisant un enseignement subventionné par la Communauté française de pouvoir introduire une dérogation pour autant que la demande de dérogation ne porte pas atteinte à la cohérence du système éducatif, tel qu'il résulte de la mise en œuvre des principes constitutionnels en matière d'enseignement. Ce mécanisme de dérogation répond à la demande exprimée par le Conseil d'Etat dans son avis 54 397/2 du 27 novembre 2013. Il est inséré dans ce projet de décret selon la recommandation exprimée par le Conseil d'Etat dans son avis 55 795/2 du 16 avril 2014.

Article 7. — L'article détermine l'entrée en vigueur du présent décret.

La date d'entrée en vigueur des référentiels est fixée dans l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du..... précité et que confirme le présent projet de décret.